



AEP/HB
N° 2019/177

République Française

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
YVELINES

MAIRIE DU VESINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE TEMPORAIRE

**REGLEMENTANT, A TITRE TEMPORAIRE, LE STATIONNEMENT DES VEHICULES
N°122 BOULEVARD DES ETATS-UNIS**

Le Maire de la Ville du VESINET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212.1,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.417-10,

Vu l'arrêté de M. le Maire n°2018/116 du 19 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur Jean-Michel JONCHERAY, Conseiller municipal, en charge de la Sécurité, de la Circulation, du Stationnement, du Développement économique et de l'Emploi,

AFIN de permettre la livraison de 40 sacs de gravillon au Wood Cottage, sis n°122 boulevard des Etats-Unis,

Des restrictions temporaires de stationnement doivent être prises, afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE :

Article 1 :

Du lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2019 inclus, au droit du n°122 boulevard des Etats-Unis, le stationnement sera interdit et déclaré gênant, des deux côtés de la chaussée, sur une longueur de 100ml.

Article 2 :

Cet arrêté doit être affiché sur des panneaux de signalisation et mis en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 :

La Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale, ainsi que tous les agents assermentés de la Ville du Vésinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait au Vésinet, le 16 avril 2019,



Le Conseiller municipal, par délégation,
en charge de la Sécurité, de la Circulation, du stationnement,
du Développement économique et de l'Emploi,

Jean-Michel JONCHERAY